

FAIRE VIVRE NOTRE VALLÉE POUR POUVOIR Y VIVRE DURABLEMENT !



Faire vivre notre vallée, c'est protéger ses atouts et les valoriser : environnement exceptionnel, richesse des paysages, de la flore et de la faune, patrimoine multiséculaire, Histoire remarquable, possibilités d'activités de pleine nature nombreuses et variées, été comme hiver.

Faire vivre notre vallée, c'est s'assurer que ses habitants trouveront un environnement économique favorable, avec les infrastructures nécessaires, qui leur permettra de vivre confortablement, de se loger, de fonder une famille, de s'installer durablement.

LE TOURISME, UNE ACTIVITÉ INCONTOURNABLE

Notre vallée a connu des évolutions au cours des dernières décennies qui ont modifié notre vie. L'arrivée du tourisme a transformé l'économie, le bâti et pèse sur l'environnement. Elle a permis aux Ceillaquins d'accéder à une nouvelle source de revenus pour ne pas mourir d'une mono-activité qui ne nourrissait plus alors.

Aujourd'hui, le village vit presque exclusivement du tourisme, avec des besoins très importants en moyens financiers, en énergie, en ressources naturelles et des impacts lourds sur l'environnement qu'il faut gérer au mieux afin de ne pas compromettre l'avenir de notre vallée.

Parce qu'elle est devenue notre principale source de revenus, nous devons veiller à ce que l'activité touristique demeure florissante. L'amélioration de nos infrastructures d'accueil, la diversification des activités proposées ou encore la rénovation et le renouvellement raisonné d'un parc locatif parfois désuet doit rester une de nos préoccupations. Mais cette préoccupation ne doit pas nuire à nos points forts (*cadre naturel, patrimoine bâti notamment*), qui eux mêmes sont gages de la fidélisation de notre clientèle, d'une bi-saisonnalité (*été~hiver*) enviée et plus, de la vie de la vallée.

LES ENJEUX DES 6 PROCHAINES ANNÉES

Plusieurs chantiers importants ont été lancés au cours des sept dernières années (*renouvellement et amélioration des équipements touristiques, assainissement, schéma directeur d'eau potable, Plan Local d'Urbanisme, création d'une Zone d'Aménagement Concertée...*). Certains ont été finalisés, d'autres sont à achever, d'autres enfin sont encore dans leur phase préliminaire. Ces derniers, parce qu'ils sont synonymes d'amélioration de notre offre, d'une meilleure protection de l'environnement ou de la rénovation de notre urbanisme, doivent aboutir dans les mois et années qui viennent.

- adoption du Plan Local d'Urbanisme et mise en œuvre des travaux préconisés par le Plan de Prévention des Risques qui conditionne l'aménagement, public ou privé, du village ;
- achèvement de l'assainissement des eaux usées et de l'enfouissement des lignes ;
- solution durable aux problèmes d'alimentation en eau potable (*Ce dossier sera traité en priorité ; une première tranche de travaux est prévue au printemps*) ;
- maintien d'une agriculture et d'un artisanat dynamiques ;
- réalisation de la 3^{ème} tranche de l'aménagement du village en y localisant des programmes sociaux et culturels indispensables (*habitat, services à l'enfance et au 3^{ème} âge, aide aux associations...*) ;
- construction de la caserne des pompiers (*compétence Communauté de Communes*) ;

- aménagement d'un parking d'accueil au pied des pistes ;
- finalisation de la zone d'accueil et de loisirs au pied du village ;
- protection de l'environnement, de l'image, de l'âme de notre village (*urbanisme réfléchi et maîtrisé, traitement des déchets, protection des captages, démontage du téléski de Bramousse, déplacement du pylône TDF...*) ;
- recherche d'offres et d'activités touristiques alternatives et complémentaires.

Nous pourrions ainsi faciliter l'installation durable de familles qui, faute de logements accessibles, nous quittent, développer les services aux habitants permanents, finaliser des projets culturels ou sociaux bloqués par le P.P.R. (*Chastellane, presbytère...*) et donner les moyens aux activités économiques, tourisme, agriculture, artisanat et autres, d'exister et de se développer.

UNE PRÉSENCE FORTE ET CRÉDIBLE

Ces objectifs, que nombre d'entre nous souhaitent voir atteints, ne le seront qu'avec l'appui technique et financier des collectivités territoriales et de l'État. Les lois de décentralisation et les évolutions de la réglementation ont transféré à l'échelon intercommunal de nombreuses compétences. Il importe donc que Ceillac manifeste une réelle adhésion, une présence forte et crédible au sein de la Communauté de Communes ainsi qu'au Parc Naturel Régional du Queyras, au syndicat mixte des stations du Queyras, au syndicat d'électrification, et qu'elle conserve des relations confiantes, efficaces et constructives avec le Conseil Général, la Région et les services de l'État.

UNE ÉQUIPE VARIÉE ET COMPLÉMENTAIRE POUR OEUVRER

Les signataires ci-dessous adhèrent à cette déclaration et partagent la même ambition pour Ceillac. Ils sont prêts à s'investir pour le devenir de la commune en travaillant dans une équipe réunie autour d'Émile Chabrand. Ces ceillaquins, engagés dans la vie économique et sociale du village, synthétisent les différentes compétences que requiert la gestion d'une commune aux plans juridique, administratif, financier, touristique, dans le domaine de l'urbanisme, etc... Œuvrer pour la vie du village est une aventure collective où les intérêts personnels n'ont pas leur place.

Emile Chabrand, *entrepreneur, 48 ans*

Carole Traver, *directrice de valVVF, 41 ans*

Michel Chavrot, *enseignant, 49 ans*

Sylvie Grossan, *salariée, 59 ans*

Laurent Favier, *entrepreneur, 37 ans*

Marie Fournier, *juriste, 40 ans*

Benoît Fournier, *architecte, 28 ans*

Murielle Claude-Bérard, *monitrice de ski, 46 ans*

Jean-Yves Chabrand, *charpentier, 31 ans*

Jean-Yves Richard, *agriculteur, 42 ans*

Patrick Favier, *biologiste, 43 ans*

Hervé Gaudin, *commerçant, 48 ans*

Scrutin

Le scrutin pour les communes de moins de 2500 habitants est un peu particulier. En effet, il n'y a pas de déclaration officielle de candidatures. Les candidats peuvent se présenter individuellement ou sur une liste, les listes incomplètes étant autorisées.

Ceillac comptera 11 conseillers municipaux qui lors du premier conseil municipal auront pour tâche d'élire le maire et ses adjoints.

Chaque électeur doit donc inscrire, de façon manuscrite ou dactylographiée, une liste de 11 noms **au maximum**, en panachant au besoin les listes de candidats déclarés et les candidats individuels.